

Image not found or type unknown



Sortie d' indivision successsorale

Par **cathdegru**, le **19/11/2018** à **11:02**

Je suis en indivision dans une maison en Sardaigne avec mes quatres soeurs. Ma mère a gardé l'usufruit pour elle.

En raison de soucis financiers et de problèmes familiaux avec 3 des soeurs, je voudrais sortir de l'indivision.

Mes questions:

-dois-je faire parvenir a mes soeurs un recommandé avec ma demande ? Ou dois-je passer par un notaire ?

-Si notaire, puis-je prendre un notaire belge ? Ou dois-je prendre un notaire italien ?

Merci d'avance pour une réponse !

Par **amajuris**, le **19/11/2018** à **12:13**

bonjour,

si la maison est en sardaigne, c'est la loi italienne qui doit s'appliquer.

experatoo est un site de conseils juridiques de droit français.

salutations